

# Dispositifs de financements publics des communs numériques, exploration dans le cadre des expérimentations menées au sein de Movilab et de l'Appel à Communs

**Problématique** : identifier dans quelle mesure les financements publics permettent de contribuer utilement à des communs numériques existants en tenant notamment compte de la diversité des structures juridiques existantes.

**Objectifs de ce document** : Compte tenu de la diversité des parties prenantes, la matrice qui suit résume les différents points de vue en mettant en avant quelques articulations possibles.

**Avertissements** : ce document n'est qu'une ébauche de réflexion résultant d'un certain nombre d'ateliers et d'échanges auprès d'acteurs concernés par ces enjeux. Ils sont partagés pour être confrontés et discutés.

	Intérêts pour l'acteur d'un tel rapprochement	Contributions de l'acteur dans le cadre de tels dispositifs	Moyens et outils mobilisables (pour faciliter de tels dispositifs)	Risques identifiés par l'acteur quant à la systématisation de tels dispositifs.
<p><b>Communs numériques</b></p> <p><b>Définition</b> : « <i>ressource produite et/ou entretenue collectivement par une communauté d'acteurs hétérogènes, et gouvernée démocratiquement selon des règles qui lui assurent son caractère collectif et partagé</i> »,</p> <p><b>Exemple</b> : Movilab, ESJA, RDV Solidarité, etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gagner en légitimité (donc en usage).</li> <li>- Bénéficier d'une dynamique plus large favorisant les convergences entre communs (financés ou non).</li> <li>- Assurer des développements pour lesquels il y a une carence de contributeurs.</li> <li>- Pérenniser sa communauté en pérennisant certains rôles de contributeurs au commun.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bénéficier d'un réseau (et de possibles cofinanceurs)</li> <li>- Identifier l'originalité du projet porté (démarches, objectifs, usages potentiels), ou identifier des synergies possibles avec des initiatives similaires</li> <li>- Mettre en valeur les avantages qu'aurait l'acteur public à utiliser et/ou contribuer au commun</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Documentation transparente relative à tout ce qui est accompli dans le cadre du commun, et des moyens alloués (temps, argent, compétences) afin de « justifier » des demandes de financements</li> <li>- Documentation des besoins, de réponses aux besoins, et de la nature de l'accompagnement nécessaire</li> <li>- Mécanisme identifiant (et visualisant) les moyens entre contributeurs et utilisateurs du projet</li> <li>- Charte de contribution (avec un volet « à destination des financeurs publics »)</li> <li>- Documentation précise des actions entreprises au sein du commun (sorte de démarche de <i>compta analytique</i> pour flécher les réalisations reposant sur certains types de financement)</li> </ul> <p>Voir aussi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Open collective : <a href="https://opencollective.com/">https://opencollective.com/</a></li> <li>- Liberapay : <a href="https://liberapay.com/Liberapay/">https://liberapay.com/Liberapay/</a></li> <li>- CHAOSS : <a href="https://chaoss.community/">https://chaoss.community/</a></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contributions non intégrables au commun (ne répondant pas aux conditions de contributions techniques ou juridiques)</li> <li>- Déséquilibrer un écosystème : possibilité que les financements publics financent certains projets de communs « concurrents » par méconnaissance des initiatives et acteurs</li> <li>- Financement qui ne finance que du « <i>built</i> » et pas de « <i>run</i> » (innovation et non-maintenance)</li> <li>- Formalisme trop lourd pour que les communs puissent répondre directement</li> <li>- Rendre les communautés tributaires de certaines décisions politiques « <i>top down</i> »</li> </ul>
<p><b>Structures porteuses / les mainteneurs</b></p> <p><b>Définition</b> : « <i>Structure qui a pour rôle, à titre principal ou accessoire, l'accompagnement de la gestion de projets de communs (fiscal, juridique, administratif, etc.).</i> »</p> <p><b>Exemple</b> : la compagnie des tiers lieux, Open Collective, SPI, Software Freedom Conservancy</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recevoir des financements possiblement importants et pérennes pour le projet</li> <li>- Conserver un lien fort avec les projets (par territoire, domaine de compétence, etc.) par cette mobilisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rôle nouveau susceptible d'être assuré pour répondre aux besoins des communs et financeurs / rôle d'interface pour les projets sans personnalité juridique</li> <li>- Sécurité : s'appuyer sur un mode de gouvernance rassurant quant à l'utilisation des fonds versés pour le soutien d'un projet</li> <li>- Standardiser ses modalités de fonctionnement pour être substituables (garantir une absence de dépendance aux intermédiaires)</li> <li>- Participer à la création d'un maillage territorial et/ou par typologie de projet</li> <li>- Proposer/mettre en place une infrastructure de soutien aux ressources</li> <li>- Participation aux réflexions économiques menées dans le cadre du commun</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Outils de gestion financière des projets standardisés (compatibles avec les besoins de pilotage des financeurs)</li> <li>- Outils et process pour assurer la transparence et la documentation de la gestion</li> <li>- Charte de bonne gestion, coconstruite avec les projets et l'acteur public, et standard à tous les hébergeurs</li> <li>- Statuts adaptés à la gestion de projets sans personnalité juridique (sorte de label spécifique aux acteurs porteurs de communs reposant sur une spécification collectivement définie)</li> <li>- Agrément d'intérêt général (uniquement pour les associations)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de transparence dans la gestion des fonds reçus au nom des projets</li> <li>- Désorganisation des communautés structurées existantes (risque de confusion et dispersion)</li> <li>- Rôle central imposant de mieux gérer les litiges avec les projets et financeurs</li> <li>- Difficulté pour faire comprendre son rôle au financeur (rôle pas seulement administratif)</li> <li>- Risques perçus vis-à-vis des financements publics : sur des temps longs, avec une agilité réduite.</li> <li>- Être « rentable » sans créer un « marché » de porteurs de communs (rester un moyen et non une fin)</li> <li>- Risque de concurrence entre le rôle de l'intermédiaire et celui du financeur (les deux agissants comme « garants » ou « caution » du développement des communs)</li> </ul>
<p><b>Financeurs</b></p> <p><b>Définition</b> : « <i>Acteur public ou parapublic souhaitant soutenir la production de ressources communes et renforcer un écosystème composé d'acteurs hétérogènes</i> ».</p> <p><b>Exemple</b> : appel Poitiers ; la Banque des territoires ou encore l'Appel à Communs de l'ADEME</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir des projets communautaires existants plutôt que de financer l'élaboration de projets concurrents et non viables ;</li> <li>- Renforcer un écosystème ;</li> <li>- Contribuer de la meilleure façon au développement et à la pérennisation de communs numériques en intégrant des problématiques d'intérêt général.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des outils de financements à destination de projets déjà lancés (au long terme). Soutenir le développement/la pérennisation, plutôt que l'impulsion de nouveaux projets.</li> <li>- Proposer un accompagnement qui comprend, mais ne se limite pas au financier</li> <li>- Avoir une bonne maîtrise des articulations entre communs et structures porteuses</li> <li>- Connaître les communs et hébergeurs existants</li> <li>- participer à faire mûrir les projets (qu'ils soient financés ou non). Proposer notamment plusieurs types de retour aux projets, par exemple en orientant vers des ressources et conseils pour consolider le commun ou le projet de commun si proposition inadaptée.</li> <li>- assurer un sourcing (une identification) qui reflète l'écosystème dans lequel intervient l'acteur public et une bonne représentation des projets de communs identifiés.</li> <li>- Orienter les financements sur des solutions plutôt que des projets, pour créer des synergies entre projets similaires et convergents. Proposer du financement pas seulement sur la ressource, mais orienté communauté.</li> <li>- Viser à articuler les appels à communs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer une grille d'évaluation (des critères) des projets qui intègre les enjeux de pérennité du commun</li> <li>- Prévoir des modalités de financement réduites (1000€ à 10 000€) pour répondre aux différents types de communs et de maturité de communs</li> <li>- Prévoir une enveloppe financière pour bénéficier ou consolider un budget contributif de pilotage du commun de 1000€ à 100 000€ pour une réponse pertinente et un accompagnement des projets. Intégrer une approche pair-à-pair dans la lecture et l'analyse des réponses.</li> <li>- Se doter de mécanismes de financement et/ou accompagnement sur la durée.</li> <li>- Partager avec les autres financeurs de communs les bonnes pratiques, outils et données relatives aux projets de communs ayant soumis ou ayant été retenus (afin de favoriser le financement en redirigeant ou encore le cofinancement).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir seulement des réponses d'acteurs traditionnels souhaitant s'adapter à l'orientation de communs</li> <li>- Ne pas avoir assez de réponses pour cause de critères trop stricts</li> <li>- Ne pas avoir de visibilité sur l'usage du financement dans le cadre d'un accompagnement à la pérennisation</li> <li>- Financer la structure porteuse plutôt que le projet</li> </ul>